

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LONGLIFE MATT 2 X 5 L
UFI : UKA8-T0N6-D00H-FMK4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit d'entretien
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 11 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 11 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 % Skin Irrit. 2; H315 >= 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % Aquatic Acute 1; H400 >= 25 % Aquatic Chronic 2; H411 >= 25 % Aquatic Chronic 3; H412 2,5 - < 25 % Estimation de la toxicité aiguë	>= 0,0025 - < 0,025

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

		Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,21 mg/l	
--	--	---	--

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Pour en savoir plus sur la : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

stabilité du stockage

prescriptions.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit d'entretien

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-(2-ethoxyethoxy)ethanol, DEGEE, 2-(2-etoksietoksi)etanol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	37 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	18,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	18 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37 mg/m3
isobutyric acid, monoester with 2,2,4-trimethylpentane-1,3-diol	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	13,9 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	49 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la	Exposition à long terme, Effets	8,33 mg/kg

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

		peau	systemiques	
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systemiques	14,5 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systemiques	8,33 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-(2-ethoxyethoxy)ethanol, DEGEE, 2-(2-etoksietoksi)etanol	Eau douce	0,74 mg/l
	Eau de mer	0,074 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,47 mg/kg
	Sédiment marin	0,274 mg/kg
	Sol	0,15 mg/kg
	STP	500 mg/l
	intermittent release	10 mg/l
isobutyric acid, monoester with 2,2,4-trimethylpentane-1,3-diol	Eau douce	0,015 mg/l
	Eau de mer	0,0015 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,17 mg/kg
	Sédiment marin	0,017 mg/kg
	Sol	0,13 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : blanc

Odeur : très faible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : env. 8,1, 1 %
à 20 °C

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,020 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.150 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
DL50 (Rat): 1.193 mg/kg
DL50 (Rat, mâle et femelle): 784 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
DL50 (Rat): 490 mg/kg
DL50 (Rat): 670 mg/kg
Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,25 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
CL50 (Rat): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OPPTS 870.1300
BPL: oui
CL50 (Rat): 0,11 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 4.115 mg/kg
DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
BPL: oui
DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

- Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

Espèce : Cornée bovine
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

2634-33-5:

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 16,0 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): env. 16,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
BPL: oui

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,21 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 215

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,1 mg/l
Durée d'exposition: 28 d

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 32,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,94 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,643 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,9893 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui BPL: oui NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,02 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211 NOEC (Daphnia (Daphnie)): 12 mg/l Durée d'exposition: 21 d CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,27 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l Durée d'exposition: 72 h Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui CE100 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,067 mg/l Durée d'exposition: 72 h NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,4 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

	Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,027 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,11 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,04 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
	1
Toxicité pour les microorganismes	: EC20 (boue activée): 3,3 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
	CE50 (boue activée): 13 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,21 mg/l Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE ligne directrice 215
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,2 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia (Daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1
	1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Biodégradabilité	: Type de Test: Biodégradation primaire Résultat: Biodégradable Biodégradation: > 90 % Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Bioaccumulation	: Espèce: Poisson Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95 Méthode: OCDE ligne directrice 305
-----------------	--

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 0,4
---------------------------------------	----------------

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2634-33-5:

Evaluation : N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets : Le code européen des déchets
08 02 99
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

Classe de contamination de l'eau	: WGK 1 pollue faiblement l'eau Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)
Contenu en composés organiques volatils (COV)	: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4,55 % 189,87 g/l contenu en COV sans eau
Contenu en composés organiques volatils (COV)	: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4,55 % 46,37 g/l contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois
Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004	: <5% agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, parfums, PHENOXYETHANOL, SODIUM PYRITHIONE, BENZISOTHIAZOLINONE, BENZYL ALCOHOL
Autres réglementations	: Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



Werner & Mertz
Professional

LONGLIFE MATT 2 X 5 L

WM 1214289

Numéro de commande: 0714289

Version 2.2

Date de révision 31.10.2025

Date d'impression 06.11.2025

l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000004539